



Crédit photo : Mike Mina pour l'IRC

Recommandations pour la 1ere Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants

July 2024



Lors de la [toute première Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants](#) en novembre 2024, les gouvernements du monde entier auront une occasion sans précédent de prendre des engagements qui favorisent les progrès pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants. Les dirigeants mondiaux se réuniront pour "aider à garantir un changement radical dans le soutien aux solutions de prévention éprouvées et à réinitialiser les ambitions collectives pour réaliser l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir que chaque enfant vive à l'abri de la violence."

[Un enfant sur six](#) passera au moins une partie de son enfance dans un conflit. Ces enfants, et les [millions d'autres](#) qui ont fui les conflits ou vivent dans d'[autres contextes de crise humanitaire](#), sont confrontés à la violence à la maison, à l'école, dans les lieux de refuge, en mouvement, dans leurs communautés et en ligne.

Cette conférence ministérielle doit prévoir des mesures pour tous les enfants, y compris des engagements explicites en faveur des enfants qui subissent le poids supplémentaire des conflits et des crises.

Ces engagements, qui prendront la forme de promesses concrètes et quantifiables lors de la conférence ministérielle, doivent **soutenir** directement **les enfants**, **inclure ceux qui s'occupent d'eux** et garantir la création d'**environnements sûrs où les enfants peuvent s'épanouir**.

La réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 16.2, qui vise à mettre fin à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, est cruciale non seulement pour le bien-être des enfants du monde entier, mais aussi pour la réussite d'autres ODD interdépendants, notamment l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 4 (éducation de qualité), l'ODD 5 (égalité entre les hommes et les femmes), l'ODD 8 (inégalités dans et entre les pays) et l'ODD 10 (travail décent et croissance économique).

Si l'on n'inclut pas délibérément des engagements en faveur de ces enfants et des personnes qui s'occupent d'eux, la vision plus large des ODD, qui consiste à créer un monde plus durable, plus pacifique et plus prospère pour tous, ne pourra pas se concrétiser.

Contexte

L'enfance est le fondement de la vie de toute personne qui atteint l'âge adulte. Mais toutes les enfances ne sont pas sûres et stables. Pour environ [un enfant sur deux](#), l'enfance sera marquée et entachée par la violence. Que ce soit à la maison ou à l'école, aux mains d'une personne de confiance ou d'un étranger, la violence dans l'enfance a des [conséquences](#) immédiates, à long terme et [intergénérationnelles](#) pour les individus, les communautés et les sociétés dans leur ensemble. Les endroits où les enfants devraient être le plus en sécurité - leur maison et leur école - sont souvent ceux où ils voient ou subissent eux-mêmes des violences ; [trois enfants sur quatre](#) qui subissent des violences le sont par quelqu'un qu'ils connaissent. Les formes de violence à l'encontre des enfants sont bien connues : abus sexuels, punitions physiques, abus émotionnels, négligence, exploitation qui peut inclure la traite des enfants, le recrutement d'enfants dans des groupes armés et d'autres formes d'exploitation qui profitent aux adultes au détriment de la vie des enfants. Avec les progrès technologiques, les [abus sexuels en ligne](#) sont également devenus une préoccupation majeure pour le bien-être et la sécurité des enfants.

"On peut juger une société à la façon dont elle traite ses enfants.

- Nelson Mandela

Dans les crises humanitaires, y compris celles causées par la crise climatique, les défis et les vulnérabilités sont amplifiés au point que le droit même à la vie est en jeu. Dans ces contextes, les moyens de subsistance sont menacés, l'insécurité alimentaire s'intensifie, l'accès aux services essentiels est limité, les gens fuient pour se mettre en sécurité et les services gouvernementaux sont à bout de souffle. Ces circonstances exposent les enfants à être témoins et à subir directement différentes formes de maltraitance ; ils risquent d'être durement traités et exploités et d'être exposés à la mort, aux blessures et aux maladies, ce qui entraîne une détresse psychologique, de l'anxiété, une dépression et un risque de traumatisme à vie. Les vulnérabilités croisées liées à l'âge, au sexe et au handicap, entre autres facteurs, peuvent encore accroître les risques pour les enfants vivant dans des situations de crise humanitaire. Les enfants, qui représentent [41 % de l'ensemble des personnes déplacées de force](#) alors qu'ils ne constituent que 30 % de la population mondiale, subissent de plein fouet l'impact des crises.

Dans le même temps, les personnes qui s'occupent des enfants sont également [profondément touchées par les conflits et les crises](#). Ces personnes, qui comprennent les parents, les grands-parents, les frères et sœurs plus âgés - dont la majorité sont des femmes et des filles - ont besoin d'aide pour répondre à leurs propres besoins et s'assurer qu'elles peuvent offrir un environnement sûr aux enfants. Malgré cela, les solutions axées sur les familles manquent souvent d'un soutien holistique à leurs vulnérabilités spécifiques, ce qui limite les capacités des aidants à fournir aux enfants les soins nourriciers dont ils ont besoin pour s'épanouir.

La mise en place d'une fondation sûre et exempte de violence pour que les enfants eux-mêmes se développent, s'épanouissent et réalisent tout leur potentiel, contribue également à garantir qu'ils ne recourent pas eux-mêmes à la violence à l'âge adulte. La sécurité des enfants est également une condition préalable à l'édification de sociétés plus fortes dans leur ensemble et doit rester une priorité absolue. D'un point de vue économique, le poids que représente la violence à l'égard des enfants pour la société pourrait représenter jusqu'à 8 % du PIB mondial. Malgré cela, et le fait que les investissements dans la prévention de la violence à l'égard des enfants montrent un retour sur investissement élevé, moins d'un pays sur quatre dispose d'au moins un plan d'action national pour prévenir la violence à l'égard des enfants, et seul un pays sur quatre finance entièrement ces plans. Le déficit de financement pour la protection des enfants dans les contextes humanitaires a augmenté ces dernières années, atteignant 78,8 % en 2024 contre 49 % en 2022.

Pour soutenir les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux, les **États doivent signer et ratifier les instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'enfant et continuer à les reconnaître dans leur droit interne, ainsi qu'approuver les principes pertinents pour garantir la protection des enfants contre la violence dans**

tous les contextes, y compris en cas de crise humanitaire. Ils doivent également mettre en place des systèmes de protection sociale et de la justice adéquats et instituer des systèmes de redevabilité pour la sécurité et le bien-être des enfants.

La 1ere Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants, doit avoir pour priorité d'agir de la sorte dans tous les contextes - avant, pendant et après les crises.

Recommandations

Pour proposer des engagements qui créeront un changement durable et catalytique dans l'élimination de la violence à l'égard des enfants, l'IRC recommande aux États de fonder leurs promesses sur les principes suivants :

- a. **Inclure explicitement les enfants et les prestataires de soins vivant en situation de déplacement** - y compris en tant que réfugiés ou demandeur d'asile - dans les engagements. Ces engagements doivent porter sur la politique intérieure et extérieure et sur l'aide, et devraient garantir que tous les enfants bénéficient d'un accès équitable aux services de base et de protection.
- b. **Inclure tous les ministères clés qui assurent la sécurité des enfants** (par exemple, la protection, l'éducation, la santé, etc.) dans les discussions sur les engagements et s'engager à faire en sorte que cette collaboration se poursuive au-delà de la durée de la conférence ministérielle.
- c. Revoir et **localiser les recommandations ci-dessous** avec la **contribution et l'assistance des organisations nationales et locales de la société civile**, y compris celles qui ont une expertise en matière de réponse humanitaire, afin de garantir la spécificité et l'applicabilité aux différents contextes.

Au-delà de l'utilisation des principes susmentionnés, le Comité international de secours appelle les États à prendre des engagements dans quatre domaines clés :

1. Garantir un accès équitable aux enfants réfugiés et déplacés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance et renforcement des services sociaux



Les enfants réfugiés et déplacés, en particulier ceux qui sont déplacés à un jeune âge ou qui sont nés dans un contexte de déplacement, peuvent finir par vivre toute leur enfance dans un contexte de déplacement, ce qui a un impact profond sur leur avenir. Une réalité, à ce jour, est qu'on estime à 47.2 millions, les enfants qui vivent dans un contexte des personnes en mouvement inclus 28.6 million qui sont déplacés dans leurs propres pays. Ces enfants sont susceptibles d'être déplacés plusieurs fois et de rechercher la sécurité et l'asile sans statut légal identifié ou sans documents légaux parce qu'ils n'ont pas pu enregistrer leur naissance ou parce qu'ils ont du mal à s'orienter dans les systèmes d'asile qui ne sont pas adaptés aux enfants. Dans les régions qui accueillent un nombre concentré de réfugiés de personnes déplacées internes, les services nationaux et locaux sont souvent surchargés ce qui empêche ces enfants de jouir de leurs droits.

Les États ont une responsabilité à l'égard des enfants vivant sous leur juridiction, quel que soit leur statut juridique.

Nous appelons les Etats à s'engager à **inclure les enfants réfugiés et déplacés dans les systèmes nationaux et infranationaux de protection sociale et de protection de l'enfance** :

- Garantir - et augmenter - l'**allocation de ressources adéquates** à ces systèmes afin de garantir les droits des enfants à la survie, au développement, à la protection et à la participation, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des enfants contre tout abus et toute violence potentielle.
- S'engager à fournir des ressources adéquates et durables pour les politiques, les systèmes et les programmes nécessaires à l'identification, à la prise en charge, au référencement et au soutien des prestataires de soins et des enfants à risque ou ayant subi des violences faites aux enfants aux niveaux national et infranational ; cela devrait inclure la collecte régulière de données et d'éléments probants sur les violences faites aux enfants (par exemple par le biais d'enquêtes sur les violences faites aux enfants sous l'angle de la crise) afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur des évidences.

- Envisager de manière globale les services d'aide sociale et de protection (tels que les services de protection sociale, la santé et les systèmes judiciaires adaptés aux enfants) qui devraient **s'occuper des enfants déplacés dans le cadre des** systèmes nationaux.
- Veiller à ce que les plans de développement nationaux, les plans de préparation et les financements d'urgence, qui prévoient la continuité des services et/ou des dispositions alternatives en cas de crise, rassemblent tous les secteurs clés et s'appuient sur les engagements, les promesses et les leçons tirées de l'expérience des ministres.
- Reconnaître la **nature protectrice de l'éducation** et veiller à ce que les systèmes éducatifs intègrent de manière sûre et équitable les enfants déplacés et réfugiés.
- Intégrer les enfants réfugiés dans les communautés et mettre fin aux politiques de campement.



2. Soutenir les parents et les soignants

La vie des enfants est inextricablement liée à la vie, aux décisions et aux comportements des personnes qui s'occupent d'eux. En fait, l'un des principaux facteurs de protection dans tous les contextes est la prestation de soins qui soutient positivement la croissance, le développement, la sécurité et le bien-être des enfants (ci-après dénommée "prestation de soins positive". Dans les crises humanitaires, dont on sait qu'elles introduisent et exacerbent les facteurs de risque existants pour les enfants, les fournisseurs de soins subissent eux-mêmes des traumatismes, ce qui érode un facteur de protection important qui pourrait potentiellement prévenir ou atténuer les préjudices subis par les enfants. Cependant, avec un soutien approprié pour assurer la sécurité des enfants dont ils ont la charge, les parents/soignants peuvent constituer une première ligne de défense. Le foyer est donc un [point d'entrée](#) particulièrement important pour interrompre la violence, tant dans le domaine physique que numérique. En termes de médiation des risques et de promotion de la résilience, le rôle central des parents et des dispensateurs de soins est clair : **soutenir les dispensateurs de soins pendant les crises humanitaires, c'est protéger les enfants contre les dangers.**

Nous appelons les États à s'engager à **soutenir les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants en prenant les mesures suivantes** :

- Soutenir les services de protection de l'enfance qui reconnaissent les responsabilités des aidants en **augmentant les ressources allouées aux interventions de qualité en faveur des aidants** qui contribuent à la protection de l'enfance.
- Améliorer la formation des travailleurs sociaux pour qu'ils prennent en compte les dimensions de genre des besoins et des responsabilités des parents/soignants
- S'engager à défendre la cause de la prise en charge des enfants dans les situations humanitaires et à accroître la sensibilisation du public et la légitimité de la protection de l'enfance et du bien-être des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux.
- Investir dans des **interventions évolutives fondées sur des données probantes** afin de promouvoir la protection des enfants par le biais d'un soutien aux soignants.
- **Réviser les lois, les politiques et les systèmes nationaux afin de promouvoir des environnements de prestation de soin** qui répondent de manière holistique aux besoins uniques des enfants et des personnes qui s'occupent d'eux dans les crises humanitaires.



3. Créer des environnements scolaires sûrs et favorables

L'éducation peut jouer un rôle protecteur important, mais trop souvent, les enfants n'ont pas accès à l'éducation en cas de crise - ou sont exposés à la violence s'ils y ont accès. On estime que [246 millions](#)

Crédit photo : Khaula Jamil pour l'IRC



[d'enfants](#) sont victimes de violence à l'école chaque année, et que les [filles et les personnes non conformes au genre](#) sont touchées de manière disproportionnée. Dans les zones de conflit et les régions touchées par des catastrophes naturelles ou des événements climatiques, les écoles deviennent souvent des cibles, des [milliers d'attaques](#) ayant été signalées ces dernières années, entraînant des traumatismes physiques et psychologiques chez les enfants. L'effondrement des structures sociales et les déplacements de population exposent encore davantage les enfants à la maltraitance et à l'exploitation. Garantir des environnements éducatifs sûrs est essentiel pour la protection, **le bien-être et l'apprentissage des enfants**, et nécessite des efforts internationaux coordonnés.

Nous appelons les États à s'engager à **créer des environnements scolaires sûrs** :

- **Accélérer la réalisation de la vision exposée dans la [Déclaration pour une école sûre](#) (et, le cas échéant, approuver la Déclaration) et la mise en œuvre des lignes directrices du DSS.** Ceci inclut, mais n'est pas limité à :
 - o Élaborer un système de prévention de la violence à l'école en renforçant les mesures de protection, alerte précoce, et la planification de la sécurité.
 - o Élaborer des plans de réponse à la violence fondés sur des données quantitatives et qualitatives, en accordant la priorité aux personnes les plus exposées et en permettant aux enfants de continuer à apprendre même en cas de crise.
 - o Investir dans des tactiques visant à garantir un apprentissage sûr et sans interruption, ce qui peut inclure des solutions d'apprentissage alternatives, innovantes, accélérées et flexibles pour la continuité de l'éducation, ainsi que des mesures d'anticipation.
- **Améliorer le développement professionnel continu** afin que le personnel scolaire puisse créer des environnements d'apprentissage protecteurs **dans lesquels tous les élèves sont en sécurité et capables d'apprendre.**
 - **Garantir un soutien psychosocial ciblé** aux enfants, à leurs enseignants et aux personnes qui s'occupent d'eux afin de garantir un environnement d'apprentissage sûr, y compris, mais pas seulement, lorsque les écoles ont été attaquées.

4. Lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés et contre la détention d'enfants



Les rapports du Conseil de sécurité des Nations unies soulignent régulièrement que le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés constituent l'un des deux cas les plus fréquemment signalés et vérifiés de violations graves à l'encontre d'enfants. Entre 2005 et 2022, plus [de 105 000 enfants](#) ont été recrutés et utilisés par des parties au conflit, bien que le nombre réel de cas soit considéré comme beaucoup plus élevé. Les forces et groupes armés exploitent les enfants en les soumettant à la violence, à la coercition et à l'endoctrinement. Lorsqu'ils sont libérés des groupes armés, ces enfants, dont beaucoup ont été recrutés dès l'âge de 8 ans, risquent d'être détenus, souvent dans des conditions difficiles et sans procédure régulière. La stigmatisation dont ils font l'objet de la part de la communauté, ainsi que l'absence de soutien à la réintégration pour reconstruire leur vie après leur libération des groupes armés, aggravent leur traumatisme et perturbent leur développement.

Les familles confrontées à l'extrême pauvreté et à la perte de leurs moyens de subsistance exposent les enfants au risque de trafic de main-d'œuvre et de travail dangereux, en particulier en cas de crise humanitaire ; c'est aussi un facteur qui pousse au recrutement d'enfants par des forces ou des groupes armés. L'ampleur réelle du problème du recrutement et de la traite des enfants, ainsi que l'impact de l'adversité sur les enfants, ne sont pas connus en raison du manque d'études sur la violence à l'encontre des enfants basées sur la population et de données de suivi systématiques permettant d'éclairer les solutions politiques en faveur des enfants. Cette absence de politique est un élément supplémentaire qui enferme les enfants et les adultes dans des cycles de difficultés et de violence.

Nous appelons les États à s'engager à lutter contre le recrutement d'enfants et la fin des violations graves contre les enfants par les moyens suivants :

- **Approuver et soutenir la mise en œuvre des [Principes de Paris](#)**, y compris en :
 - o Mettre en place des systèmes solides pour empêcher le recrutement d'enfants dans les forces et groupes armés ;
 - o Examiner et réviser les politiques qui garantissent des mécanismes nationaux et infranationaux de suivi et de réponse, des mécanismes de responsabilité et des systèmes de protection communautaires (y compris pour la réintégration des enfants anciennement associés à des forces ou groupes armés).
 - o Réexaminer les systèmes judiciaires afin que les enfants soient reconnus comme des détenteurs de droits et qu'ils soient traités d'abord comme des enfants, leur intérêt supérieur étant au centre de toute décision ayant une incidence sur leur vie. Conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, la détention devrait être le dernier recours.

- Reconnaître le besoin des interventions promouvant le genre pour permettre de répondre aux besoins des filles.
- Documenter et mettre en place des services d'aide aux [enfants mutilés et blessés à la suite d'un conflit armé](#)
- **Signature et mise en œuvre des mesures du protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants**, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée.
- Réexaminer les réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses protocoles facultatifs et rétracter celles qui sont contraires à la pleine réalisation des droits ou qui en limitent l'accès.

NOUS CONTACTER

Protection de l'enfance :

Yvonne Agengo, responsable mondial des pratiques - Yvonne.Agengo@rescue.org

Helena Minchew, responsable mondiale de la politique de protection et du plaidoyer - Helena.Minchew@rescue.org

Éducation :

Katharine Davis, conseillère technique principale - Katherine.Davis@rescue.org

Genevieve Kebe, conseillère politique principale - Genevieve.Kebe@rescue.org

Le Comité international de secours (IRC) aide les personnes dont la vie a été brisée par un conflit ou une catastrophe à survivre, à se rétablir et à se reconstruire.

Fondée en 1933 à l'appel d'Albert Einstein, elle travaille aujourd'hui dans plus de 40 pays touchés par des crises, ainsi que dans des communautés à travers l'Europe et les Amériques.

L'ingéniosité, la force d'âme et l'optimisme restent au cœur de ce que nous sommes. Nous avons un impact durable en fournissant des soins de santé, en aidant les enfants à s'instruire et en donnant aux individus et aux communautés les moyens de devenir autonomes, en mettant toujours l'accent sur les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles.

Rescue.org

Comité international de secours

Rescue.org

Comité international de secours